

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 25 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2020.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MARIE-CHRISTINE FILARETO, MICHEL PIQUET, CARINE JOURDAIN, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, ADJOINTS AU MAIRE, MARIE-JOSEE MASSON, JEAN-PIERRE GUENOT, FREDERIC SZYMCZAK, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, NATHALIE GABRYELEWICZ, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, DAVID ACHIN, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX, MARC DUPUIS, MARIE ENJALBERT, EMILIE PLAISANT, NADINE CANTELOUP

Ont donné pouvoir : JACQUES LEMAIRE A GUY DERACHE, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY A MICHEL PIQUET, ANNE-SOPHIE DEBERDT A NELLY THIEFFRY, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Emilie PLAISANT et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 11 Juin 2020 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2019
2. Compte administratif 2019
3. Affectation des résultats
4. Fixation du taux des impôts locaux 2020
5. Budget primitif 2020
6. Subventions 2020 aux associations et clubs sportifs

7. Conventions avec le Stade orchésien, le CCO (Commerce Club Orchésien), le BCO association, la SPL de la Pévèle, l'Académie de musique et le BCO SASP
8. Compte-rendu de délégation
9. Composition de la CCID
10. Dénomination de rue
11. Convention avec le GEPSAL
12. Achat au Département du Nord d'une bande de 9m
13. Espace sans tabac-Abords des écoles primaires
14. Prix du concours « Ma ville en fleurs et en cultures »
15. Liste des manifestations et événements concernés par le compte budgétaire 6232
16. Demande de subvention à la CAF
17. Demande de subvention FIPD
18. Demande de subvention à la Région Hauts-de-France
19. Demande de subvention à la Ligue de football
20. Demande de subvention au Département du Nord dans le cadre de l'aide à la sécurisation des RD en agglomération
21. Demande de subvention au titre des amendes de police
22. Subvention à l'Association Cat Nat Sinistrés de la Sécheresse des Hauts de France
23. Cession d'un terrain pour le nouveau Centre d'incendie et de secours

-1-

COMPTE DE GESTION 2019

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2019, document établi par le comptable public et donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux finances, qui indique que ce document tient compte des résultats de l'exercice précédent et affiche les chiffres suivants : déficit de 553265,32€ en section d'investissement et excédent de 1679476,20€ en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

ADOPTE ledit compte.

-2-

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire nomme M. Michel PIQUET Président de séance durant l'examen et le vote du compte administratif 2019 et indique que conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il se retirera au moment du vote.

M. Michel PIQUET indique que le compte administratif 2019 fait apparaître des chiffres identiques au compte de gestion du receveur municipal. Il explique en détail les résultats de l'exercice par rapport aux prévisions budgétaires. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8046120,38€, inférieures à 5,72% par rapport aux prévisions, et les recettes de fonctionnement se montent à 9725596,88€ supérieures de 4,55% par rapport aux prévisions. Concernant la section d'investissement, les dépenses totales s'élèvent à 1924878,85€ et les recettes totales à 1371613,53€.

M. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

ADOPTE ledit compte.

-3-

AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 871 288,19€ en virement à la section d'investissement, cette somme comprenant le déficit reporté de 553265,32€ ainsi que les dépenses engagées au 31 décembre 2019 soit 427298,14€ et les recettes restant à réaliser à la même date soit 109275,27€. Le solde de l'excédent de fonctionnement soit 808188,31€ sera inscrit en report à nouveau.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE ladite affectation.

-4-

FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal le maintien des taux des impôts locaux sur les mêmes bases votées depuis 2011 soit 27% pour le foncier bâti et 56,90% pour le foncier non bâti. L'assemblée n'ayant pas la possibilité cette année de modifier le taux de taxe d'habitation compte tenu de la suppression progressive de cet impôt par l'Etat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits taux.

-5-

BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui présente le budget.

M. Michel PIQUET indique que le budget 2020 s'équilibre à la somme de 9828298,31€ en section de fonctionnement et à 6103513,77€ en section d'investissement.

Le document budgétaire est reproduit en complet sur le site de la Mairie.

M. le Maire le remercie pour la présentation et précise que le budget est un acte politique majeur. Il exprime sa fierté au nom de chacun et chacune car le Conseil Municipal est appelé à voter un budget qui s'équilibre à un peu moins de 10 millions d'euros en fonctionnement et plus de 6 millions d'euros en investissement, ce qui est exceptionnel dans l'histoire de la commune. Il ajoute la difficulté à construire ce budget puisqu'avec la crise sanitaire le budget portera sur $\frac{1}{2}$ année.

Il souligne la maîtrise des dépenses de fonctionnement, il indique que la Municipalité apporte des services supplémentaires à la population sans restreindre la qualité de ceux-ci et remercie Mme la Directrice Générale des Services, Mme la Directrice Générale Adjointe et l'ensemble des services municipaux.

Il ajoute la non augmentation des taux depuis 2011 et la non augmentation des tarifs des services publics locaux sans remise en cause de la qualité de ces derniers.

Il indique l'amélioration du statut des personnels car depuis un peu plus de deux ans, la Municipalité a réévalué un certain nombre de traitements des personnels municipaux sous forme d'avancements, de promotions, de nominations et mis en oeuvre les tickets restaurants, ce qui est une dépense relativement importante mais il lui semblait important d'exprimer sa

reconnaissance au personnel en leur offrant cet avantage.

Il ajoute que la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis, dans ce premier budget du mandat, de mettre en oeuvre les priorités qui sont la place du vélo dans la ville, la prise en charge du handicap et la notion de fraternité avec la volonté de créer du lien entre les différents acteurs de la ville et de favoriser les notions de civisme et de citoyenneté.

Il indique qu'est réaffirmée dans ce budget la volonté de mettre en avant un certain nombre de compétences traditionnelles par les dépenses en faveur des écoles, de l'enfance, de la jeunesse et des séniors. Nombreux projets d'investissement sont d'ores et déjà mis en oeuvre dans le cadre de ce budget comme la clinique radiologique, le CIS, la nouvelle salle de sport, l'école de musique, le plan vélo, la médiathèque, la maison de retraite, le projet autour de la requalification de la gare, les parcs urbains, la balayeuse.

Il indique que ces excellents résultats sont le fait d'un volontarisme politique et remercie les élus pour leur dynamisme puisqu'ils sont à l'initiative de la plupart des actions et seront amenés les uns et les autres à continuer à les porter et les mettre en valeur. Il remercie M. Michel PIQUET, Adjoint aux finances, pour la présentation du budget et Mme Marie ENJALBERT qui au quotidien grâce à ses actions va chercher de nouvelles subventions. Il remercie Mme la Directrice Générale des Services pour son dévouement sans compter qui démontre son dynamisme et son sens du service public et la remercie d'être son porte-parole auprès des agents municipaux pour les féliciter de leur travail au quotidien.

Il ajoute que la commune a la chance d'avoir un tissu associatif riche qui démontre un dynamisme sans faille et sans l'investissement, le dévouement des dirigeants et des bénévoles, Orchies ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Il leur exprime leur reconnaissance qui se traduit par un maintien des subventions sur l'année 2020 et par une aide logistique, matérielle et humaine.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande si le projet de la ligne de bus Ascq-Orchies à haut niveau de service est définitif.

M. le Maire indique qu'aujourd'hui il y a trois hypothèses qui sont la solution ferroviaire, le tram train ou la ligne de bus à haut niveau de service. La Municipalité, la Région, la CCPC et un certain nombre de villes se dirigent vers cette dernière solution, où le terminal pourrait être en face de la gare, pour des raisons financières et pratiques puisque c'est un mode de déplacement plus souple que le réseau ferroviaire et moins onéreux que le tram train et le train. Cependant, cela n'est pas acté définitivement, il y a encore un certain nombre d'arbitrages à réaliser.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie ENJALBERT qui indique que c'est un beau budget notamment la partie investissement, il y a énormément de projets lancés et cela montre le dynamisme de la ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE ledit budget.

-6-

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'ensemble des subventions aux associations et clubs sportifs pour 2020, ainsi qu'à la SPL de la Pévèle.

M. le Maire indique que les conseillers municipaux, membres d'un organisme subventionné, ne prennent pas part au vote :

- Didier BAERT, Président du Comité de braderie et du Jardin du cheminot
- Cécil DEMULIER, Président de Retrogaming
- Guy DERACHE, Président d'Aytimoun-Yo France
- Marc DUPUIS, administrateur du BCO SASP
- Marie-Christine FILARETO, Présidente de la SPL de la Pévèle
- Nathalie GABRYELEWICZ, Présidente de la GVF
- Jean-Pierre GUENOT, Président de Solidarité pour Orchies
- Jacques LEMAIRE, Président de l'Equipage
- Ludovic ROHART, administrateur du BCO SASP
- Frédéric SZYM CZAK, Président du BCO SASP
- Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque
- Roger VANDEVYVERE, président de l'UNC-AFN

M. le Maire donne la parole à Mme Marie ENJALBERT qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de repartir pour 2020 sur les bases des subventions versées en 2019, il y a toutefois quelques modifications :

- l'Association Avec et pour le Mali : une augmentation de 500 euros pour leurs actions
- l'Amicale du personnel communal : l'association renonce à l'aide communale annuelle de 515€, elle souhaite qu'elle soit dirigée au profit des actions de soutien municipal aux commerces d'Orchies
- l'Association aquariophilie : 500€ pour aider à l'organisation de salons aquariophiles
- l'Equipage : compte tenu de la baisse des activités en raison de la pandémie, le président de l'association d'animation basée au PACBO a proposé une réduction de 500€ à 300€ de la subvention
- l'Association Orchies Retrogaming : pas de subvention habituelle mais une subvention exceptionnelle pour l'organisation du salon Comics Geek de février 2020 à la Contact Pevèle Arena

M. le Maire donne la parole à M. Cécil DEMULIER qui remercie la Municipalité pour cette subvention exceptionnelle. Il ajoute, en tant que Conseiller en charge de la vie associative, qu'en cette période très particulière il est important de soutenir les associations car elles sont le poumon vital de la vie sociale de la ville. Qu'elles soient sportives, culturelles, sociales ou humanitaires, elles contribuent à faire vivre la ville et ses quartiers en participant au développement, en permettant l'épanouissement individuel ainsi que le renforcement du lien social sur la commune. Il y a plus de 80 associations à Orchies, c'est un tissu associatif très riche par sa diversité. Il ajoute qu'il est sur Orchies depuis deux ans, il a créé son association et a pu se rendre compte de l'aide très importante de la commune, une aide matérielle et un soutien au lancement. Il indique la chance d'avoir sur la ville de nombreux équipements ainsi que de nombreux projets comme des rénovations ou des nouvelles salles. Le rôle de la Municipalité sera de continuer à aider les associations, les soutenir dans leurs démarches, projets et dans les créations. Il ajoute qu'aujourd'hui le bénévolat a tendance à disparaître or il est indissociable de la vie associative. Il remercie la ville pour le soutien porté aux associations et ajoute être très heureux d'être Conseiller en charge de la vie associative.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie ENJALBERT qui indique que :

- l'Association Commerce Club Orchies est remboursée des sommes qu'elle a versées au titre de l'aide aux commerces durant le confinement soit 31050€ et une aide de 2000€ est versée pour ses animations commerciales
- les rockscapes et Repair Café sont deux nouvelles associations
- le SASP BCO : la subvention proposée est de 100000€ comme l'an dernier mais la somme de 50000€ versée l'an dernier au titre d'avance doit être rattachée à cet exercice comptable à la demande du Trésor Public. C'est donc une somme de 150000€ qui est affichée.
- le 8 Orchésien : l'association a proposé une réduction de la subvention de 2800€ à 2600€
- la Concorde : l'association de gymnastique propose de ne pas recevoir d'aide financière communale cette année
- le Judo Jujitsu : la proposition est de revenir à la hauteur de l'aide habituelle. L'association avait admis l'an dernier une réduction en échange d'un partenariat avec la Mairie pour réaliser les travaux de protection du dojo de la salle NovOrca

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET qui indique qu'elle a rencontré le Président de la Concorde avec M. le Maire et qu'il leur a annoncé renoncer à la subvention de 5000€ cette année car ils ont eu la chance de faire leur repas annuel et d'organiser une compétition sur Orchies ce qui a engendré des bénéfices pour l'association, de plus ils ont eu moins de dépenses car des compétitions ont été annulées. Elle le remercie vivement pour ce geste.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie ENJALBERT qui indique pour :

- le Seiken Karaté Do Club : une augmentation de 800€ à 850€ pour aider au financement de nouvelles animations et cours au club
- la Chambre des Métiers du Nord : la subvention est toujours proportionnelle au nombre d'apprentis admis dans les centres de formation

M. le Maire précise que la subvention de 100000€ en faveur du BCO SASP est versée tous les ans et 80000€ pour le BCO Association.

Il donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande s'il y a eu en faveur du BCO une augmentation de la subvention.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie ENJALBERT qui indique que le BCO recevra bien 100000€ cette année.

Il donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande si des associations ont reversé des cotisations auprès de leurs adhérents dans la mesure où il n'y a pas eu un fonctionnement intégral.

M. le Maire indique que la Municipalité n'a pas reçu de demande en ce sens de la part des associations Orchésiennes et il donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY qui indique que l'Amicale Laïque a décidé de procéder à une réduction de 20% sur la cotisation 2020/2021.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui apprécie cette démarche.

Il donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ qui indique que pour l'association GVF, les cotisations ne seront pas remboursées car les salaires des 4 employés ont été maintenus même durant la période sans activité mais les cotisations des adhérents pour l'année prochaine ne seront pas augmentées.

M. le Maire salue l'esprit d'initiative et de responsabilité des associations, en particulier de la Concorde et de l'Amicale du personnel communal, qui ont accepté de renoncer à leur subvention pour l'année 2020 au profit d'autres associations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites subventions.

-7-

**CONVENTIONS AVEC LE STADE ORCHESIEN, LE CCO, LE BCO
ASSOCIATION, LA SPL DE LA PEVELE, L'ACADEMIE DE MUSIQUE
ET LE BCO SASP**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver des conventions avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €.

Il donne la parole à Mme Audrey MILLET, Conseillère Municipale en charge des sports, qui précise pour :

- la SASP-BCO : 100 000€
- l'Académie de musique : 103 000€
- le BCO Association : 80 000€
- la SPL de la Pévèle : 40 000€
- le CCO (Commerce Club d'Orchies) : 33 050€
- le Stade Orchésien : 31 000€

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Christine FILARETO, Présidente de la SPL, pour présenter le rapport d'activité 2019 de la SPL.

Celle-ci indique que la SPL de la Pévèle assure la gestion des deux équipements communautaires que sont le centre culturel le PACBO et le complexe multi-sport Contact Pévèle Arena. Émanant de la volonté des acteurs du territoire (Mairie d'Orchies, Beuvry et CCPC), d'accompagner la diffusion du sport et de la culture, la société publique locale est apparue comme étant la structure la mieux adaptée pour gérer ces deux équipements. Le capital de la SPL est divisée entre 3 actionnaires : Orchies - Beuvry la Forêt - la CCPC. Dans ce cadre, des conventions réglementaires gèrent le rôle et les obligations de chacune des parties à savoir l'actionnaire et le mandataire, la SPL. Chaque actionnaire verse une subvention annuelle qui couvre au global les frais de fonctionnement des structures. Par ailleurs, la SPL emploie 14 salariés dont 1 directeur (artistique/communication - Administratif/finances), 3 régisseurs techniques, 3 personnels d'entretien et une assistante administrative et commerciale.

Elle ajoute que l'année 2019 fut riche pour les 2 équipements, tant en terme de fréquentation des manifestations que de réussites diverses et rappelle :

- une progression en termes de fréquentation des spectacles avec une salle du PACBO à jauge complète sur pratiquement toutes les manifestations (Bigard, Vague du rire, concerts divers...)
- un taux de satisfaction important du public qui fréquente régulièrement les sites du PACBO et de l'Arena
- une programmation qui s'étoffe durant les 2 dernières années et qui ne cesse d'attirer des têtes d'affiches
- une multiplication des salons (Romance, Japan Geek, salons du mariage...)
- une belle réussite également avec le marché de Noël organisé conjointement avec la ville d'Orchies

Ainsi que le Grand Live Contact FM, pour la 2^{ème} année consécutive, à l'initiative de la commune d'Orchies qui a permis d'accueillir des artistes de renom et 5 000 personnes qui ont pu profiter du spectacle. Elle indique que la collaboration avec Contact FM a permis à la SPL en 2019 de pouvoir signer un contrat de naming avec la Radio Contact FM, naming d'une durée de 5 ans.

Elle ajoute qu'il s'agit d'un beau développement des structures qui a été accompagné par un soutien marqué de la CCPC, tant au niveau des moyens financiers (subvention), de moyens humains et matériels (assistance, prêt de matériels...), permettant une bonne gestion des activités au quotidien.

La vocation sportive de la Contact Pévèle Arena a permis également à deux clubs sportifs - le BCO et OPF - de pouvoir disputer leur championnat et entraînements dans cette salle.

Elle indique qu'en 2019, la SPL réalise un résultat à l'équilibre et positif de 25 196€, malgré la perte sur créances du namer précédent, la société DAVO pour 50 000€. Ce résultat est issu d'une progression des activités et d'une maîtrise des charges de fonctionnement, amorcée depuis 2017, ce qui garantit la viabilité de la structure. La SPL a par ailleurs réalisé divers investissements, dont l'achat d'un nouveau système de protection du sol pour la Contact Pévèle Arena. Sa situation de trésorerie a continué à s'améliorer. La SPL a pu ainsi rembourser l'avance en compte courant d'associés consenti à la ville de Beuvry (20 000€) et une partie de l'avance de la ville d'Orchies pour 40 000€.

Elle précise que les prévisions 2020 en termes de résultats, dans le contexte actuel sont revues à la baisse. Mais des charges de fonctionnement réduites permettront de pouvoir assurer l'équilibre financier de la société en 2020. Une reprise de l'activité spectacles est prévue sur novembre et décembre 2020, sur le PACBO.

Elle ajoute que sur la Contact Pévèle Arena, des travaux permettant le reclassement de la salle en catégorie L (classement qui lui permettra d'accueillir des spectacles, en plus des manifestations sportives) débuteront en septembre pour s'achever en décembre 2020. Ils permettront un fort déploiement des manifestations dès 2021.

Dans le contexte actuel, les équipes s'attachent à l'amélioration des équipements (travaux, aménagements et maintenances diverses...) et travaillent sur la reprise des activités en septembre en multipliant les initiatives comme l'accueil d'expositions ou la rediffusion d'émissions qui pourraient être enregistrées. Elle ajoute qu'ils peuvent compter durant cette période sur le soutien des actionnaires et notamment la CCPC, qui se mobilise pour permettre le démarrage rapide des travaux sur la Contact Pévèle Arena.

Elle indique, comme le sont sans aucun doute ses collègues administrateurs, être optimiste sur l'avenir des structures et félicite l'équipe en place dont l'implication et le professionnalisme a toujours été le vecteur du développement et de la réussite de la SPL.

M. le Maire adresse à Mme Marie-Christine FILARETO ses plus sincères félicitations pour l'oeuvre accomplie et les excellents résultats. Il indique que la Pacbo et la Contact Pévèle Arena sont des équipements de dimension communautaire avec un rayonnement qui dépasse le cadre de la CCPC, la Municipalité est fière d'avoir ces deux équipements sur le territoire.

Il donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande si le financement des travaux à la Contact Pévèle Arena est pris en charge par la SPL.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Christine FILARETO qui indique que les travaux ont été inscrits au budget précédent de la CCPC. Elle ajoute qu'il s'agit d'une volonté des actionnaires de permettre à la salle de se développer. Cela n'a pas de répercussion financière pour la SPL.

Il donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande quelles sont les raisons pour ne plus permettre au club de futsal d'avoir des créneaux.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Christine FILARETO qui indique que cela repose sur deux éléments. Le premier est le commencement des travaux début septembre ainsi les entraînements et les matchs ne seront plus possibles. Pour le BCO c'est problématique mais gérable dans la mesure où il y a la salle Léo Lagrange. Mais pour le futsal, pour leur permettre de jouer pleinement leur saison, ils ont préféré ne pas s'engager sur une saison sportive sur laquelle il y a des incertitudes quant à la réalisation des travaux. Elle ajoute que fort est de constater qu'avec le développement des activités, il est de plus en plus difficile de trouver des créneaux disponibles sur la salle. La volonté des actionnaires étant aussi de pouvoir organiser des manifestations la gestion du planning devenait très compliquée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer lesdites conventions.

-8-

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

M. le Maire indique que conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, il doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation relative à la signature de marchés publics en procédure adaptée :

Marchés de services :

- Organisation de séjours pour les enfants pendant les vacances scolaires 2020
 - Lot 1 : Séjour à la neige en France (St Sorlin d'Arves - Savoie)
TOOTAZIMUT : 770,00 € TTC par enfant (16 places)
 - Lot 2 : Séjour à la neige à l'étranger (Italie - BARDONECCHIA)
VELS : 925,00 € TTC par enfant (16 places)
 - Lot 3 : Séjour en France : (Retour vers le futur, Loir & Cher et Vienne) OCEANE VOYAGES (Partenariat avec Pévèle Evasion) : 700,00 € TTC par enfant (24 places).
Séjour annulé en raison de la crise sanitaire.
 - Lot 5 : Séjour à thème (La Rochette Seine et Marne)

OCEANE VOYAGES (Partenariat avec Pévèle Evasion) : 655,00 € TTC par enfant avec une nuit sur Disney (24 places)

- Fourniture, conditionnement et livraison de titres restaurant pour le personnel communal
EDENRED : montant du titre restaurant 7 € dont 50 % de participation de l'employeur
- Mission de contrôle technique pour la construction d'une école de musique
SOCOTEC France : 7 596,00 € TTC
- Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour la construction d'une école de musique
CONTROLE G : 3 722,40 € TTC
- Mission de contrôle technique pour la transformation d'un bâtiment existant en salle gymnastique et activités physiques
DEKRA : 7 248,00 € TTC
- Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour la transformation d'un bâtiment existant en salle de gymnastique et activités physiques
CEFAQ : 3 542,40 € TTC
- Mission de contrôle technique des bâtiments communaux 2020 à 2022
BUREAU VERITAS : maximum annuel : 30 000,00 € TTC

Marchés de fournitures :

- Colis des fêtes de fin d'année
 - Lot 1 : Colis des aînés - LOU BERRET : 24 627,50 € TTC
 - Lot 2 : Colis des retraités communaux
Les Fleurons de Lomagne : 1 371,60 € TTC
 - Lot 3 : Colis des pensionnaires de la maison de retraite
Les Fleurons de Lomagne : 1 974,00 € TTC
- Fourniture de matériels électriques 2020 et 2021
Daniel DEVRED : minimum annuel : 6 000,00 € TTC - Maxi annuel : 54 000,00 € TTC

Marchés de travaux :

- Travaux de réfection de chaussée
 - Lot 1 : Rue de la Planche de Pierre
Entreprise Jean Lefebvre : 29 961,00 € TTC

- Lot 2 : Délaissé RD938
Entreprise Jean Lefebvre : 17 400,00 € TTC
 - Lot 3 : Rue Germain Delettrez
Entreprise Jean Lefebvre : 46 840,80 € TTC
- Travaux de réfection du sol sportif de la salle Robert Leroux
SARL TITECA : 63 871,68 € TTC

-9-

COMPOSITION DE LA CCID

M. le Maire indique que la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. Elle émet aussi un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal doit donc dresser une liste de 32 personnes parmi les différentes catégories de contribuables de la commune. Sur cette liste, 8 commissaires titulaires seront désignés, ainsi que 8 commissaires suppléants.

Il propose donc la liste suivante :

1. Didier BAERT
2. Philippe BIENVENUE
3. Jean-François BONNEMAISON
4. Nadine CANTELOUP
5. Martine DALLA COSTA
6. André DARRAS
7. Serge DAVID
8. Christophe DEGAYE
9. Jean-Paul DEHEUL
10. Delphine DELESCLUSE
11. Sarah DEPREZ
12. Guy DERACHE
13. Sébastien DEVIERS
14. Jean-Pierre DUJARDIN
15. Philippe DUPUIS

16. Marie ENJALBERT
17. Philippe EVRARD
18. Véra GENGEMBRE
19. Rebecca HELLEPUTTE
20. Jean-Claude HOCBEKE
21. Adrien LARTISIEN
22. Francis LECOINTRE
23. Jacques LEMAIRE
24. Raymond MARTIN
25. Olivier MASSE
26. Richard PIERKOT
27. Jean-Charles PIQUET
28. Jean-Denis PIQUET
29. Michel PIQUET
30. William PLAISANT
31. Florence TREDEZ
32. Christophe VATERKOVSKI

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite liste.

-10-

DENOMINATION DE RUE

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme, qui indique que, par délibération du 13 février 2014, le Conseil Municipal avait dénommé « rue des Tulipes » la rue parallèle à la rue des Jonquilles.

Suite au changement des plans de la phase VII du Carnoy par Norevie, il propose au Conseil Municipal de modifier cette délibération comme suit : la rue des Tulipes est perpendiculaire à la rue des Jonquilles, et non parallèle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite modification.

CONVENTION AVEC LE GEPSAL

M. le Maire indique que dans la continuité des années précédentes, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement pour l'année scolaire 2020-2021 de la convention avec le GEPSAL.

Il s'agit de la mise à disposition d'un éducateur sportif pour la classe football à horaires aménagés du collège du Pévèle, ainsi que pour des cours d'EPS dans les écoles élémentaires.

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY, Adjointe aux affaires scolaires, qui indique que le GEPSAL est un groupement d'entraîneurs et professionnels du sport, de l'animation et des loisirs. Il met à disposition depuis plusieurs années M. Frédéric Darnault. La commune détermine ses horaires, ses missions et responsabilités.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

ACHAT AU DEPARTEMENT DU NORD D'UNE BANDE DE 9M

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, en charge du suivi du chantier, qui indique que dans le cadre de l'extension des parkings du pôle d'échanges de la gare, la commune a acquis auprès du Département du Nord les terrains nécessaires, qu'elle a ensuite mis à disposition de la CCPC.

Le Département avait souhaité initialement conserver une bande de 9m pour y réaliser une piste cyclable. Cependant, les plans ont évolué. Les places de parking les plus au sud ont été dessinées sur cette bande de 9m et la piste cyclable a été déplacée le long de la voirie.

Le Département du Nord ne pouvant conserver la partie aménagée du parking dans son domaine privé, M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de compléter l'acquisition foncière avec cette bande, amputée d'une réserve de 3m pour réaliser la future piste cyclable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit achat.

-13-

ESPACE SANS TABAC - ABORDS DES ECOLES PRIMAIRES

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, Conseillère Municipale Déléguée au développement du civisme et de la civilité qui indique que par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a déclaré le parc du Millénium - Jean MONTTOIS en « espace sans tabac ». L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à la lutte contre le tabac et à la « dénormalisation » du tabagisme. De plus, dans la continuité du plan zéro mégot, cela protège l'environnement de la pollution due aux mégots de cigarettes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'étendre ce dispositif aux abords des écoles publiques primaires.

Il donne la parole à M. Marc DUPUIS, Conseiller Municipal en charge de l'Agenda 21 et de la transition écologique, qui indique que depuis presque un an la Municipalité a pris en charge le sujet, cela a commencé par une politique initiative par la remise de contenants en échange d'une quantité de mégots et la mise en place de cendriers urbains à l'approche de l'ensemble des lieux publics et des commerces volontaires. Ces cendriers permettent la collecte des mégots et de valoriser ces déchets en recyclant et créant du mobilier.

M. le Maire indique que le but n'est pas l'interdiction de fumer en tant que telle mais l'idée est de permettre aux enfants au moins aux abords des écoles d'apercevoir des comportements vertueux et exemplaires et non pas des trottoirs jonchés de mégots.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit espace sans tabac.

PRIX DU CONCOURS « MA VILLE EN FLEURS ET EN CULTURES »

Il donne la parole à Mme Marie-Christine FILARETO, Adjointe au cadre de vie, afin de présenter au Conseil Municipal le nouveau dispositif.

Elle indique que cette année, le concours des maisons fleuries laisse la place au concours « Ma ville en fleurs et en cultures ». Elle ajoute que les inscriptions se déroulent jusqu'au 30 juin. Le jury passera cette année en vélo ou à pied le 10 juillet. Il est composé d'élus, de membres du CME et du Conseil des sages, de Conseillers de quartiers. Le concours comporte quatre catégories que sont les maisons fleuries, les balcons fleuris, les façades fleuries et les jardins potagers. Il y a à ce jour 40 participants.

Dans ce cadre, M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter les prix suivants :

- 1^{er} prix : 60€
- 2^{ème} prix : 45€
- 3^{ème} prix et prix spéciaux : 30€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits prix.

LISTE DES MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS CONCERNES PAR LE COMPTE BUDGETAIRE 6232

M. le Maire indique qu'à la demande du Trésor public, le Conseil Municipal doit fixer la liste des manifestations et événements concernés par le compte budgétaire 6232, soit la remise de cadeaux, récompenses, dons divers, achat de denrées, frais de repas, nuitées d'hôtel ...

Il donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, qui propose la liste suivante :

- 1. Remise de chèques, cartes ou bons cadeaux à l'occasion :
 - o de la fête des Mères
 - o du Noël des enfants du personnel communal
 - o des opérations ponctuelles telles que « Zéro Mégot », « Zéro Déchet », etc.
 - o des maisons fleuries

- divers concours organisés par la municipalité
- 2. Acquisition de cadeaux ou lots pour diverses manifestations :
 - vœux à la population,
 - banquet des aînés
 - baptêmes républicains, PACS, mariages et autres cérémonies civiles
 - conférence des jardins familiaux
 - accueil des nouveaux arrivants
 - cadeaux de Noël pour les enfants du personnel communal
 - cadeaux de Noël pour les élèves de maternelle
 - divers concours organisés par la municipalité
- 3. Remise de compositions florales ou de gerbes à l'occasion de concerts, inaugurations, funérailles, départs en retraite, naissances, cérémonies et manifestations diverses
- 4. Remise de coffrets cadeaux ou paniers garnis à l'occasion des vœux à la population, du personnel communal, de départs en retraite, de cérémonies civiles et manifestations diverses
- 5. Remise de récompenses aux élèves sortant de l'école primaire
- 6. Acquisition de coupes et médailles pour les manifestations sportives
- 7. Remise des médailles aux élus locaux, au personnel communal, aux mères de familles nombreuses, aux récipiendaires de la médaille du travail et personnalités
- 8. Acquisition de coquilles et chocolats pour les fêtes de Noël
- 9. Acquisition des colis de fêtes de fin d'année
- 10. Organisation des voyages des aînés : déplacements, repas, animations...
- 11. Organisation de séminaires
- 12. Acquisition de paniers repas et de denrées alimentaires pour la distribution des colis
- 13. Repas de travail
- 14. Tickets boissons ou repas pour les bénévoles et organisateurs lors de manifestations

- 15. Acquisition de fournitures et petit équipement dans le cadre de la préparation des manifestations
- 16. Acquisition de denrées alimentaires et boissons dans le cadre des manifestations
- 17. Acquisition de billets de concert, spectacles, cinéma, manifestations sportives
- 18. Rémunération des prestataires lors de l'organisation des manifestations :
 - o Traiteurs et restaurateurs
 - o Frais d'hôtellerie
 - o Frais d'animations : sonorisation, orchestre, groupes et sociétés folkloriques,
 - o Organisateur de concerts et spectacles
 - o Sécurité
 - o Postes de secours
 - o Droits de SACEM et SPRE
 - o Location de structures, matériels (sono, lumières, chaises...)
- 19. Liste non exhaustive des manifestations concernées :
 - o Vœux du personnel
 - o Vœux à la population
 - o Paris-Roubaix
 - o Fêtes de Pâques
 - o Salon artistique
 - o Banquet du personnel
 - o Marché aux fleurs
 - o Orchies Plage
 - o Cérémonies commémoratives
 - o Festivités du 14 juillet
 - o Banquet des aînés
 - o Défilé folklorique
 - o Concerts
 - o Election de Miss Nord Pas De Calais
 - o Fête de Saint Nicolas
 - o Fête de Noël
 - o Marché de Noël
 - o Animations hivernales

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE ladite liste.

-16-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT, Conseiller Municipal Délégué aux centres de loisirs qui indique que dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de 2 725,43€ pour les achats suivants :

- tablettes informatiques pour les surveillants de cantine pour un coût de 835€ HT
- matériel d'animation pour un coût de 5 740,59€ HT
- appareils électroménagers pour un coût de 681,66€ HT

soit un montant total de dépenses subventionnables de 6 813,58€ HT

M. Jean-Pierre GUENOT fait un point sur le centre de loisirs été et indique qu'il y a à ce jour 187 inscrits au centre de loisirs de juillet soit 65% des inscriptions de l'an dernier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter ladite subvention.

-17-

DEMANDE DE SUBVENTION FIPD

M. le Maire indique qu'en 2016, la ville a procédé à l'installation de 23 caméras de vidéo protection, puis de 6 caméras supplémentaires en 2018.

Dans la continuité de ce programme, la ville envisage de compléter le dispositif avec 5 caméras.

Il donne la parole à Mme Marie ENJALBERT, Conseillère Municipale en charge de la recherche de subvention qui propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance de 26 886,05€. La dépense prévisionnelle totale est de 53 772,11€ HT.

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique que la Municipalité a ciblé quatre emplacements et une caméra mobile suite à la réflexion menée avec la police municipale, la gendarmerie et en fonction des informations remontées par la population. Une caméra sera

placée sur la grand place pour couvrir un espace qui ne l'était pas, une autre route de Marchiennes à l'entrée de la ville, une au parc du millénium au niveau de l'aire de jeux des enfants, une à 360° sur le nouveau parking à la gare et la caméra nomade sera déplacée en fonction des circonstances.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique qu'il faudrait peut-être plus de policiers municipaux plutôt que d'avantage de caméras.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter ladite subvention.

-18-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

M. le Maire indique que pour le programme de vidéo protection évoqué dans la délibération précédente, il propose également au Conseil Municipal de solliciter la Région Hauts-de-France dans le cadre de sa politique de protection des gares.

Il donne la parole à Mme Marie ENJALBERT qui indique que l'aide sollicitée est de 10 660,60€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter ladite subvention.

-19-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA LIGUE DE FOOTBALL

M. le Maire donne la parole à M. Michel DEPRESZ, Conseiller en charge des Sports, qui indique que les pare-ballons du stade Constant Dewez, vieillissants, avaient besoin d'être remplacés. Une première partie a été réalisée en fin d'année dernière. La seconde partie est programmée en septembre prochain. Le coût prévisionnel total est de 50 545,93€ HT.

Dans ce cadre, M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 5 000€ auprès de la Ligue de football au titre du Fonds d'aide au football amateur.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter ladite subvention.

-20-

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU NORD DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA SECURISATION DES RD EN AGGLOMERATION

M. le Maire donne la parole à Mme Marie ENJALBERT qui indique qu'afin de réguler le trafic routier rues Jean Lagache et Jules Rieu, la ville envisage l'installation en 2021 de feux tricolores au carrefour entre ces deux rues. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Département du Nord au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération. L'aide sollicitée est de 14 165,19€ pour un coût total prévisionnel de 18 887,95€ HT, soit 75%.

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON qui indique que le projet de feux tricolores est une bonne solution partagée par les habitants de la rue Jean Lagache

M. le Maire indique qu'il y a un certain nombre de difficultés pour repartir sur Orchies lorsque l'on est dans la rue Jean Lagache. La ligne de bus Ascq-Orchies aura un impact car il y aura une modification de la circulation pour permettre aux bus de pouvoir rejoindre la voie ferrée actuelle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter ladite subvention.

-21-

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire donne la parole à Mme Marie ENJALBERT qui indique que dans le cadre du Plan vélo, certains aménagements cyclables sont programmés. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2019. L'aide sollicitée est de 10 000€.

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que les travaux vont commencer cet été place du Général de Gaulle, place Gambetta, rue de l'Eglise, rue des 3 muettes, rue Jules Roch, rue Roger Salengro, rue Albert Poutrain, rue de l'Eden, rue des Oeillets, rue du Collège, au passage piétonnier de la rue Albert Poutrain et rue Wattrelot. Il ajoute que vont être installés des parcs à vélos à gauche de la Mairie, à la bibliothèque, à la piscine, aux salles de sport et rue de l'Eglise.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Christine FILARETO qui indique que la ville souhaite s'inscrire pleinement dans la transition écologique en développant notamment l'usage du vélo avec des actions comme l'aide à l'achat du matériel de sécurité à la pratique du vélo et l'achat de vélos. La Municipalité travaille sur les solutions de stationnement pour les vélos et plus de 70 emplacements ont été repérés.

M. le Maire indique que les travaux vont être réalisés grâce à l'implication de la Municipalité et en collaboration avec la gendarmerie, la police municipale, l'ADAV, le Cyclo Club d'Orchies et le cabinet Urbania.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter ladite subvention.

-22-

SUBVENTION A L'ASSOCIATION CAT NAT SINISTRES DE LA SECHERESSE DES HAUTS-DE-FRANCE

M. le Maire indique que l'association Cat Nat Sinistrés de la Sécheresse des Hauts de France représente les intérêts des familles sinistrées dont les habitations ont été gravement endommagées suite aux périodes de sécheresse depuis 2017 sur l'ensemble du territoire de la CCPC.

Il propose d'allouer à cette association une subvention de 250€.

Il donne la parole à M. Marc DUPUIS qui indique que l'association Cat Nat intervient pour aider les familles dans le cadre de catastrophes naturelles dans le cas où la situation n'est pas reconnue par la Commune. Elle permet un support technique et juridique afin d'apporter des compléments d'informations pour éventuellement reclasser la situation et reconnaître la catastrophe naturelle. La subvention servirait à engager des frais d'avocat et des frais de déplacement des bénévoles de l'association pour se rendre sur les lieux et apporter les documents techniques et climatiques.

M. le Maire indique que la Pévèle se singularise par sa géologie qui est constituée d'argile. Il y a, depuis quelques années, des phénomènes de retrait argileux lié à la sécheresse. Cela est palpable pour certaines communes comme celle de Wannehain particulièrement impactée par cette catastrophe où des maisons menacent ruines. Il ajoute qu'Orchies est également sur un sol argileux, il est important de s'associer au mouvement collectif que porte cette association et qui a un réel intérêt pour l'ensemble des concitoyens.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité d'allouer ladite subvention.

-23-

CESSION D'UN TERRAIN POUR LE NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique qu'un terrain permettant la construction du CIS se trouve juste à côté de la caserne existante cependant il avait été mis en vente par M. Jean-Pierre DELEZENNE, propriétaire, et une personne souhaitait y construire des appartements. M. le Maire est donc rapidement intervenu auprès de cette dernière afin de laisser la ville l'acquérir.

M. le Maire indique que par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a donc approuvé l'acquisition des terrains propriété de Jean-Pierre DELEZENNE, parcelles cadastrées D2870, 2871, 2872, 2873 et 2874, d'une surface de 2 297 m², sis avenue du maréchal Leclerc. Ces terrains étant destinés à accueillir le nouveau Centre d'Incendie et de Secours, il propose au Conseil Municipal de les céder au SDIS pour l'euro symbolique. Pour rappel, ces terrains ont été achetés au prix de 211 000€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite cession.

La séance est levée à 21h45.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Marie-Christine FILARETO	
Michel PIQUET	
Carine JOURDAIN	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Marie-Josée MASSON	
Jean-Pierre GUENOT	
Frédéric SZYMCZAK	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Cécile DUPUIS	
David ACHIN	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX	
Marc DUPUIS	
Marie ENJALBERT	
Emilie PLAISANT	

Nadine CANTELOUP	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Guy DERACHE)	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY (Procuration à Michel PIQUET)	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Jérôme DERVAUX (Procuration à Ludovic ROHART)	